

## COMMUNE DE VALDERIES

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 décembre 2025 conformément au Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : MM. RECOULES Vincent, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, COQUIN Charles, CAUSSE Emilie, MASSOL Sandrine, ABADI Richard, SUDRE Nathalie, BORDES Thomas, GUERRA Christel, FARENC Jean.

**Absents excusés** : ALVERNHE Céline, AUQUE Séverine, GUERY David (a donné pouvoir à ABADI Richard), BABEAU Stéphanie (a donné pouvoir à RECOULES Vincent).

**Secrétaire de séance** : RICCA Pierre.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Risque santé des agents : versement d'une participation mensuelle à l'agent pour une mutuelle labellisée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour initial est complété par les trois points suivants :

- Décision modificative au budget investissement.
- Demande de subventions pour réaliser une aire de jeux pour enfants.
- Délibération (n°13) relative à la régularisation de l'assainissement.

Après l'approbation par les membres du conseil de cet ordre du jour complété, il ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité des présents et représentés RICCA, Pierre comme secrétaire de cette séance (13 voix pour).

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL**

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 21 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour).

#### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'impossibilité de prendre en compte sur le budget les lignes 262 (cimetière) ou 263 (acquisition immeuble), incapacité liée à une anomalie informatique signalée par la DGFIP, il convient de prendre la décision modificative suivante au budget investissement. Pour pouvoir financer les travaux de réalisation d'une aire de jeux, il s'agit de basculer la somme de 14.700 € de la ligne 261 (rénovation

énergétique de l'école) vers la ligne 260 (city stade, aire de jeux). Cette modification ne change en rien le montant total de ce budget investissement.

Après délibération et vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour).

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR REALISER UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS**

Monsieur le Maire souhaite être autorisé à demander les subventions (Département et DETR) nécessaires au financement de la future aire de jeux pour enfants qui sera mise en place près du City Stade. Le montant total de ce projet est estimé à 18.730 € hors taxes.

Après délibération et vote, cette autorisation à demander lesdites subventions est accordée au Maire à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour).

#### **RISQUE SANTE DES AGENTS : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION MENSUELLE AUX AGENTS POUR UNE MUTUELLE LABELLISEE AU 01 JANVIER 2026**

Monsieur le Maire indique que les membres du conseil doivent fixer la participation financière mensuelle de la municipalité pour la mutuelle santé des agents, mutuelle labellisée qui prendra effet au 01 janvier 2026. Il précise que cette participation pourra être éventuellement modifiée les années suivantes. Il propose de fixer cette participation à 25 ou 30 € par mois et par agent.

Après délibération et vote, les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer ladite participation à 30 € par mois et par agent (13 voix pour).

#### **DELIBERATION N°13 RELATIVE A LA REGULARISATION DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire précise qu'une délibération doit être prise afin de régulariser une situation datant de 2019 lors du transfert de la compétence assainissement à la Régie des eaux du Carmausin-Ségala. S'agissant uniquement d'écritures comptables, cette démarche n'a aucune incidence sur les finances du budget communal.

La commune de VALDERIES a dissous son budget annexe du service de l'assainissement au cours de l'exercice 2019 et l'a transféré au budget principal de la commune. Or, le transfert comptable de ce service assainissement vers la Régie du Pôle des Eaux Carmausin-Ségala Service Assainissement n'a jamais été réalisé et il convient de régulariser cette situation.

Depuis ce transfert partiel et inachevé, aucune opération relative à ces anciens services n'a été effectuée, en termes de dotations aux amortissements des biens et de reprise de subventions transférables.

Il convient de régulariser les VNC (Valeur Nette Comptable = Valeur brute déduite des amortissements cumulés), avant de transférer les comptes de subventions et d'immobilisations à la Régie du Pôle des Eaux, et les mettre en concordance avec les tableaux d'amortissement recalculés de manière correcte.

Les différences constatées (tableau recalculé d'amortissement ou reprise - tableau issu de la balance hélios) sont les suivantes :

Au titre des amortissements des immobilisations, à transférer au Service Assainissement du Pôle des Eaux :

c /28135 = 11150,67 €

c/ 28158 = 16904,79 €

Au titre des reprises de subventions transférables, à transférer au Service Eaux du Pôle des Eaux :

c/13918 = 9955,34 €

Il y a lieu de corriger les écritures sur exercices clos par délibération du conseil municipal qui autorise à utiliser la réserve au c/1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et à comptabiliser les écritures suivantes par opération d'ordre non budgétaire (pas d'ouverture de crédits budgétaires par DM) :

- au titre des amortissements des immobilisations:

Débit c/1068 Crédit c/28135 pour 11150,67 €

Débit c/1068 Crédit c/28158 pour 16904,79 €

- au titre des reprises de subventions :

Débit c/13918 Crédit c/1068 pour 9955,94 €

Considérant qu'en application de l'avis 2012-5 du 18 octobre 2012 du CNOCP (Conseil de Normalisation des Comptes Publics) relatif au changement de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs, les collectivités locales appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 sont autorisées, à corriger les anomalies liées à l'absence d'amortissements par utilisation du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », considérant que l'écriture se traduit par une opération d'ordre non budgétaire dans la limite du solde créditeur du compte 1068,

Il est demandé de bien vouloir autoriser cette rectification et d'approuver à l'unanimité la proposition ci-dessous :

| Compte débité | Montant    | Compte crédité | Inventaire         |
|---------------|------------|----------------|--------------------|
| 1068          | 555,41 €   | 28135          | 264-1              |
| 1068          | 10595,26 € | 28135          | 264-213-2010       |
| 1068          | 537,36 €   | 28158          | 264-13             |
| 1068          | 24,36 €    | 28158          | 264-14             |
| 1068          | 965,50 €   | 28158          | 264-2              |
| 1068          | 6786,15 €  | 28158          | 264-21532-13-10006 |
| 1068          | 20,70 €    | 28158          | 264-21532-2010     |
| 1068          | 553,84 €   | 28158          | 264-2158-11-10005  |

|      |           |       |                   |
|------|-----------|-------|-------------------|
| 1068 | 351,48 €  | 28158 | 264-2158-12-10003 |
| 1068 | 34,44 €   | 28158 | 264-2158-12-2012  |
| 1068 | 111,09 €  | 28158 | 264-27            |
| 1068 | 1843,85 € | 28158 | 264-3             |
| 1068 | 5405,87 € | 28158 | 264-4             |
| 1068 | 268,35 €  | 28158 | 264-6             |
| 1068 | 1,80 €    | 28158 | 264-65            |
| 1068 | 9955,94 € | 13918 |                   |

Après délibération et vote, les membres du conseil autorisent cette rectification et approuvent la proposition ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour).

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Effondrement d'une grange :** suite à un courrier reçu en mairie, un cabinet d'avocats recherche des renseignements sur l'effondrement éventuel par le passé d'une grange sur la commune. Après réflexion, aucun évènement de ce type n'a été recensé ces dernières années.

**Pollux association :** dans le cadre du « Ségala Music Tour » cette association souhaite organiser une soirée musicale gratuite sur la place de la mairie à Valdériès en 2026 et obtenir une proposition de date pour l'organisation de cette soirée. Après discussion les membres du conseil ont décidé à l'unanimité des membres présents et représentés de proposer la date du 18 juillet 2026.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 30. De libres échanges entre élus ont ensuite eu lieu.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.